

SITES TOURISTIQUES | Un bail emphytéotique pour la gestion et l'entretien de grotte de Bédeilhac



Depuis 2017 la commune de Bédeilhac a confié la gestion de la grotte, son exploitation culturelle et touristique au Département de l'Ariège, via son Service d'Exploitation des Sites Touristiques de l'Ariège, dans le cadre d'une convention d'occupation du domaine public.

Cette convention arrivant prochainement à échéance, il convenait d'adopter une nouvelle base contractuelle : un bail emphytéotique.

A cet effet, Jean-Paul Ferré 1er Vice-Président du Conseil Départemental et Michel Anquet, Maire de Bédeilhac ont signé le mercredi 16 octobre dernier à la Mairie de Bédeilhac ce document contractuel pour les 30 prochaines années.

Ce dernier prévoit que le preneur "le Conseil Départemental" s'engage à :

- Verser un loyer de 12 000 €/an à la commune de Bédeilhac-Aynat sur le budget annexe du SESTA

Ariege Le Departement

Communiqué de presse

Le 23/10/2024 16:27

-
- **Réaliser les travaux et études nécessaires** à la bonne gestion, conservation de la grotte d'aménagement et de ses objets archéologiques en partenariat avec les autorités compétentes (DRAC, DREAL...)
 - **Porter les investissements de conservation ou de valorisation.**

De son côté, le Département a d'ores et déjà prévu de consacrer **900 000 €** à des travaux de réfection de la cavité nécessaires pour son développement touristique.

Le dossier de presse correspondant se trouve en pièce jointe et quelques photos [ici](#)

CONTACT

Estelle Tabeaud — Directrice de la Communication

05 61 02 09 77 · etabeaud@ariege.fr